

Jean-Baptiste André Godin au ministre des Finances, 14 avril 1883

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 3 p. (154r, 155r, 156v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au ministre des Finances, 14 avril 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51186>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 avril 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tirard, Pierre \(1827-1893\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Sur la mutualité nationale. Godin explique au ministre que le moment est venu de saisir le gouvernement d'un projet de loi visant à garantir les classes ouvrières contre la misère sans grever le budget de l'État de charges nouvelles, ce que permettrait une réforme du droit des successions collatérales « qui consiste à ne rien demander aux vivants, mais à prélever sur les biens délaissés à la mort ». Notes Destinataire : Pierre Tirard est ministre des Finances du 7 août 1882 au 6 avril 1885.

Support La signature de la lettre n'est pas copiée

Mots-clés

[Finances publiques](#), [Pauvreté](#), [Réformes](#)

Œuvres citées [Godin \(Jean-Baptiste André\), Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés, Paris, Guillaumin, 1883.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Paris 16 avril 1783

154

Monsieur le Ministre
des Finances.

Monsieur le Ministre et
ancien collègue,

Le moment semble approcher
de saisir le gouvernement à un
projet de loi ayant pour but de
garantir les classes ouvrières contre
la misère.

Une condition est pourtant
nécessaire à un tel projet, c'est
de ne pas venir demander à l'Etat
de gêner son budget de charges
nouvelles.

Ce mérite existe dans le projet
de loi que j'ai à l'ambassade de Hollande
envoyé par ce机会, et avec lequel
j'attire spécialement votre attention.
Ce projet offre, en outre, l'avantage

Monsieur le Ministre.

de toujours permettre de maintenir facilement le budget en équilibre.

La mesure que j'invoque n'est qu'une extension du droit de l'Etat sur la fortune des personnes décédées. Nos lois sur les successions sont la tradition des vieilles coutumes, souvent contraires aux principes de l'égalité. La révision de ces lois, surtout en ce qui concerne les successions en ligne collatérale, serait un grand progrès.

J'espère que le Gouvernement reconnaîtra avec moi l'importance et la sagesse d'une mesure qui consiste à ne rien demander aux vivants, mais à priver sur les biens délaissés à la mort, de quoi constituer, au profit des ouvriers malheureux, un fonds de garanties aujourd'hui nécessaires pour effacer les motifs de revendications anarchiques et révolutionnaires et créer, en même temps, de nouvelles ressources à l'Etat, sans gêner l'activité des citoyens et sans nuire à la production ni à la consommation.

fin de l'assemblée et la chambre
et le moment de cette idée froide, c'est
sans voix le plus cher.

Très belle soirée. Visite au
Ministre et ancien collègue,
l'assurance de mon dévouement.